



**Services de transport de courrier diplomatique
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada**

Demande de proposition (DDP) No. 21-187894

**MODIFICATION NO. 01
DATE :07 octobre 2021**

Modification n° 01 est soulevée pour répondre aux questions suivantes et modifier ce qui suit dans la sollicitation.

1. Critères Obligatoires, M2 Exigences de l'entreprise à la page 22 de la sollicitation.

Nous rappelons à tous les soumissionnaires d'adresser leurs questions à internationalproposals@international.gc.ca.

QUESTION 1 :

J'ai consulté ma banque au sujet de la lettre de garantie financière. La banque m'a informé et confirmé qu'il y a actuellement un délai de 3 à 4 semaines pour obtenir une lettre certifiée. Cette lettre est-elle obligatoire pour l'appel d'offres du 12 octobre 2021 ou n'est-elle requise qu'au moment de l'émission du contrat ?

RÉPONSE 1 :

La lettre de garantie financière peut être émise lors de l'émission du contrat et M2.3 Garantie financière sera retiré des critères obligatoires.

QUESTION 2 :

En ce qui concerne le voyage aux États-Unis, le déplacement en véhicule par voie terrestre, des frais de péage peuvent être encourus, ce coût doit-il être pris en compte dans le taux horaire et le taux kilométrique ou cette dépense sera-t-elle remboursée par GAC sur présentation de reçus ?

RÉPONSE 2 :

Les tarifs pour les destinations doivent inclure les dépenses normales à prendre en compte lors du voyage vers ces destinations. Tout nouveau coût associé imposé par le gouvernement du Canada ou des États-Unis après la signature du contrat peut être ajouté à la facturation mensuelle (les reçus devront être inclus).

QUESTION 3 :

Combien de temps est attribué à l'accomplissement des formalités de départ et d'arrivée au siège de AMC ?



RÉPONSE 3 :

Moins d'une heure chacun, mais influencé par le nombre de sacs et leur poids.

QUESTION 4 :

Comment calcule-t-on une "course normale" à partir d'Ottawa YOW ? Par exemple, si un courrier se trouve à une distance de 3 km des installations de GAC, cela est-il calculé sur la base d'un taux horaire ou d'un taux par kilomètre, veuillez préciser.

RÉPONSE 5 :

Un taux horaire pour la partie concernant le courrier diplomatique et un taux fixe pour le trajet.

QUESTION 5 :

Afin d'opérer sur un tarmac, il est obligatoire d'avoir une assurance aviation. GAC paiera-t-il cette assurance ou est-ce la seule responsabilité de la compagnie d'obtenir et d'inclure cette dépense dans le taux horaire/Km ?

RÉPONSE 5 :

L'assurance est la responsabilité de la compagnie, à comptabiliser dans la tarification.

QUESTION 6 :

Il est indiqué que la compagnie a 120 jours pour obtenir la délivrance de la RAIC et de l'AVOP. À quoi ressembleront les opérations quotidiennes avant l'émission des 120 jours ?

RÉPONSE 6 :

AMC affectera une personne possédant les accréditations appropriées pour fournir à l'entrepreneur une assistance sur le tarmac avec les expéditions pendant les 120 jours jusqu'à ce que l'entrepreneur obtienne la RAIC et l'AVOP.

QUESTION 7 :

Quelles sont les exigences essentielles pour que le véhicule puisse fonctionner et se rendre côté piste ?

RÉPONSE 7 :

Je ne suis pas sûr de comprendre la question ? L'exigence est d'être en mesure d'obtenir le laissez-passer AVOP pour opérer côté piste.

QUESTION 8 :

Quelle est la valeur financière de l'assurance responsabilité civile requise pour opérer à YOW, 5 millions, 10 millions, 20 millions ?



RÉPONSE 8 :

Les compagnies doivent vérifier auprès de l'autorité aéroportuaire le montant exact et sont responsables du maintien de l'assurance au montant requis pendant la période couverte par le contrat.

QUESTION 9 :

Étant donné les circonstances actuelles de la pandémie mondiale, si une répétition devait se produire, avec des fermetures de frontières, le gouvernement du Canada couvrirait-il les coûts associés à la demande de propositions pour, par exemple, l'assurance aviation et l'assurance responsabilité civile que l'entreprise continuera d'encourir quelles que soient les opérations ?

RÉPONSE 9 :

Aux fins du présent exercice, ce n'est pas la responsabilité du AMC.

QUESTION 10 :

La surcharge de carburant sera-t-elle facturée sur la totalité de la facture mensuelle de la compagnie ?

RÉPONSE 10 :

La surcharge de carburant doit être comptabilisée pour chaque demande de service et incluse en détail dans la facturation mensuelle.

QUESTION 11 :

Dans la demande de propositions, il est demandé un chef de projet et deux chauffeurs, le chef de projet est censé répondre rapidement et avoir des réunions pour les besoins quotidiens, l'entreprise doit-elle tenir compte d'un taux horaire ou le chef de projet sera-t-il payé lorsqu'un service est requis par AMC et rendu ?

RÉPONSE 11 :

Le taux horaire est appliqué pour les réunions mensuelles et tous les autres services mentionnés doivent être pris en compte dans les tarifs fixes.

QUESTION 12 :

Pouvez-vous fournir les données volumétriques pour les envois de l'exercice 2020-2021 ?

RÉPONSE 12 :

Toutes les circuits classifiés ont été suspendues en février 2020 et nous reprendrons les services d'ici la fin du mois d'octobre 2021.

QUESTION 13 :

Dans l'annexe "B", le taux horaire fait référence à l'horaire 1, mais malheureusement, il n'y a pas d'horaire 1 associé ou affiché à titre d'exemple. Qu'est-ce que l'horaire 1, s'agit-il des livraisons YOW, YUL ou YYZ ?



RÉPONSE 13 :

Pour la description, voir l'annexe A du document de l'appel d'offres, à la section 5.5.

QUESTION 14 :

Pouvez-vous fournir les détails d'un exemple d'un parcours YYZ ? Quelles sont les heures standard du début à la fin de la course ?

RÉPONSE 14 :

Il n'y a pas de norme, cela peut être influencé par le nombre de sacs, le poids, les destinations et les compagnies aériennes utilisées pour les vols.

QUESTION 15 :

Dans l'appel d'offres, il est indiqué que l'entreprise doit aller chercher le courrier diplomatique à sa résidence ou le déposer après avoir terminé une course. Dans l'annexe "B", il n'y a pas de frais pour effectuer cette tâche, doit-elle être comptabilisée sur la base d'un taux horaire ou kilométrique ?

RÉPONSE 15 :

Devrait être facturé sur un taux horaire, facturation débute dès que le ramassage du courrier est effectué et se termine à l'arrivée au site d'AMC. Pour le retour, la facturation débute dès le départ du site d'AMC et se termine lorsque le courrier est déposé.

QUESTION 16 :

Frais d'entreposage : Un tarif standard pour charger et entreposer des matériaux diplomatiques dans un véhicule ? Oui, combien d'heures sont associées au chargement des matériaux ?

RÉPONSE 16 :

Cela peut être influencé par le nombre de sacs et le poids, mais c'est moins d'une heure. Stocké au site principal d'AAGD et peut être chargé à un des sites d'AMC ou à d'autres sites dans la RCN.

QUESTION 17 :

Frais de stockage : Une fois que le véhicule est chargé et reste à l'installation requise, quel est le mécanisme en place pour ramener le coursier à sa résidence ? L'entreprise doit-elle fournir un deuxième chauffeur pour ramener le coursier à son domicile ? Le coût de cette opération devrait-il être pris en compte dans le coût de l'entreposage ?

RÉPONSE 17 :

L'entreprise est responsable de récupérer le chauffeur.



QUESTION 18 :

Lorsque le responsable de projet de AAGD communique avec le gestionnaire de projet par courriel, téléphone et tout autre outil de communication, un taux horaire sera-t-il appliqué ou devra-t-il être incorporé dans le taux horaire/Km de la course ?

RÉPONSE 18 :

Devrait être inclus dans les taux, la réunion mensuelle peut être facturée au taux horaire.

SUPPRIMER DANS SON INTÉGRALITÉ :

Critères Obligatoires, M2 Exigences de l'entreprise à la page 22 de la sollicitation.

INSÉRER:

Critères Obligatoires				
Article#	Conformité aux critères obligatoires	Conformité aux Réussite/Échec		Conformité aux critères obligatoires
M2	Exigences de l'entreprise			
M2.1	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut s'engager à répondre et à arriver à l'heure pour ramasser le courrier et le matériel conformément aux horaires et aux emplacements requis par AMC. Cela comprend les demandes exigeant que le chauffeur arrive à un endroit de la RCN dans les deux (2) heures suivant la demande.			
M2.2	Le soumissionnaire doit posséder une habilitation de sécurité organisationnelle au niveau de fiabilité à la date de clôture de la DP. Le soumissionnaire doit fournir la date d'expiration et le numéro de son habilitation organisationnelle.			